

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOUANCE AU PERCHE

Séance du 25 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de convocation : 22 août 2022

Nombre de membres en exercice : 14

PRESENTS : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Cécile AUBIN, Emilie DEFOND, Serge MORICE, Fabien NAVET, Arnaud BOUTTET

ABSENTS EXCUSES : Thomas LECOSSAIS pouvoir à Fabien NAVET, Patrick GUILLIER de SOUANCE pouvoir à Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Jacqueline LAURENT pouvoir à Emilie DEFOND, Jeannine CIBOIRE pouvoir à Cécile AUBIN, Guillaume POTEL, Clara METIVIER

Secrétaire de séance : Cécile AUBIN

Ordre du jour :

- Présentation et choix des candidats pour la mise à disposition du plan d'eau communal
- Organisation du cochon grillé du 10 septembre 2022
- Création d'une régie temporaire de recettes
- Tarifs 2023 location salle polyvalente A. SIMON
- Questions diverses

Lu et approuvé sans observation, le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2022 est soumis aux signatures.

PRESENTATION ET CHOIX DES CANDIDATS POUR LA MISE A DIPOSITION DU PLAN D'EAU COMMUNAL

Madame le Maire informe que pour des raisons de santé M. CARLIER cessera la gérance du plan d'eau le 31 octobre 2022.

Sur invitation du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Eric BLANCHET et Mme Hermine AUGÉ présentent tour à tour leur projet de reprise en gérance du plan d'eau communal.

Madame le Maire propose qu'une nouvelle convention soit rédigée et que le loyer soit fixé à 5 000 €/an.

Après avoir entendu les deux projets de reprise de l'activité du plan d'eau communal Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à un vote.

Le vote se traduit par une majorité avec 10 voix pour le projet de Mme Hermine AUGE et 2 abstentions.

Abstention : Cécile AUBIN, Jeannine CIBOIRE ayant donné pouvoir à Cécile AUBIN

ORGANISATION DU COCHON GRILLE DU 10 SEPTEMBRE 2022

Madame le Maire refait un point sur l'organisation du cochon grillé pour les 50 ans du plan d'eau le 10 septembre prochain.

Une liste des personnes pouvant aider est établi et une réunion de la commission Fêtes et Cérémonies aura lieu prochainement.

CREATION D'UNE REGIE TEMPORAIRE DE RECETTES

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de créer une régie temporaire de recettes spécifique pour l'encaissement des entrées et vente des boissons à la buvette lors de l'organisation du Cochon Grillé le 10 septembre 2022 et vote les tarifs des entrées et des boissons comme suit :

REPAS

- 20 €/Adulte hors Souancé
- 14 €/Adulte Souancéen et Résident du camping
- 8 e/enfant de 5 ans à 12 ans
- Gratuit pour les moins de 5 ans

BOISSONS

- | | |
|------------------------------|--------|
| - Sodas (Coca-Oasis-Perrier) | 2 € |
| - Eau minérale 1.5 l | 1.50 € |
| - Eau minérale 50cl | 1 € |
| - Vin rouge Legay | 10 € |
| - Vin rouge Petit Pont | 8 € |
| - Vin blanc Menetou Salon | 20 € |
| - Vin blanc Uby n° 3 | 10 € |
| - Vin blanc Petit Pont | 8 € |
| - Vin rosé Greg et Juju | 10 € |
| - Vin rosé Petit Pont | 8 € |

La régie de recettes sera installée à la Mairie de Souancé-au-Perche.

TARIFS 2023 LOCATION SALLE POLYVALENTE A. SIMON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de location de la salle polyvalente A. SIMON pour l'année 2023 tel que figurant ci-après :

	Tarif hors commune	Tarif Souancé
1 journée période hiver	260	190
1 journée période été	200	150
2 jours période hiver	320	260
2 journées période été	240	190
½ journée période hiver	120	95
½ journée période été	95	70
Chauffage/jour de location gratuite aux associations Souancéennes		55
Participation au chauffage des associations (1jour/semaine)		150
Vaisselle/personne	0,40	0,40
Forfait ménage	85	85
Caution	300	300

* Période d'hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril

* Période été : du 1^{er} mai au 30 septembre

QUESTIONS DIVERSES

- Remboursement achat des grilles de l'armoire réfrigérée de la cantine scolaire

Mme RIGOT a réglé l'achat des grilles de l'armoire réfrigérée de la cantine scolaire pour un montant de 152.40 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le remboursement de 152.40 € à Mme RIGOT.

Il a été évoqué les sujets suivants :

- L'acquisition d'une armoire réfrigérée pour la salle polyvalente d'un montant de 1 700.50 € HT
- Une messe aura lieu dans l'église dimanche prochain à 9 heures jour de la brocante
- L'interdiction d'arroser les fleurs durant l'été
- Le problème de circulation des poids-lourds sur la D 137-6 (Chemin Chartrain)
- Le manque de signalisation au dépôt de l'entreprise LORENOVE (route de la Bouillotte)
- Le label VVE « Villes et Villages Etoilés » pour l'atténuation de la pollution lumineuse (éclairage public)

Madame le Maire lève la séance à 23 h 30.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu Mercredi 28 septembre 2022
à 20 h 30**